DLP24-5-91131190

ISSN 0992-9924

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

Viticulture Bas-Vivarais

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Abonnement annuel : 180 Frs - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 7 - 21 Mai 1991

MILDIOU	: Pas de traitement pour l'instant Page 3 : Tableau des produits Page 4 : Au sujet des produits utilisables contre le Mildiou de la vigne
CONCOURS MILDIOU	: Recherchez les foyers primaires
EXCORIOSE	: Protégez vos vignes gelées
BLACK-ROT, OIDIUM	: Poursuite de protection préventive
TORDEUSE DE LA GRAPPE	: 1er vol en cours
ACARIENS	: Surveillez les jeunes repousses des vignes gelées

MILDIOU : Pas de traitement pour l'instant

* Situation : 2 séries de pluies contaminatrices depuis le début Mai

Les contaminations provoquées par les pluies relevées le 26 Avril sont sans doute restées très limitées, à cause des conditions limites de température.

Par contre lors des pluies du 1er Mai, toutes les conditions d'une contamination étaient réunies pour les régions suivantes :

- de la Basse Vallée du Rhône (ST JUST, ST MARCEL, ST MARTIN) à ORGNAC ;
- la bordure des Cévennes (de LAURAC aux VANS et à ST PAUL LE JEUNE) ;
- d'une manière plus générale, partout où la hauteur de ces pluies a atteint ou dépassé les 8 à 10 mm.

Puis sont venues les pluies des 9 et 10 Mai, contaminatrices probablement sur l'ensemble du Bas-Vivarais.

Suite à la fraîcheur des températures du début du mois, les 2 sorties de taches correspondant à ces 2 contaminations ne seront décalées que d'1 ou 2 jours.

Les premières taches devraient apparaître en ce moment.

* Préconisations : pas de traitement pour l'instant

Un traitement préventif, avant les prochaines pluies ne se justifierait que dans les rares situations suivantes :

- les vignes les plus exposées aux riques mildiou ou les plus sensibles
- les vignes ayant déjà atteint le stade H (boutons séparés)

Pour la majorité des vignes, attendez un prochain bulletin

P391

Imprimerie de la Région RHÔNE ALPES - Directuer Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

*** CONCOURS MILDIOU : Recherchez les foyers primaires**

Ces informations sont précieuses pour l'élaboration des conseils de traitement que nous seront amenées à donner dans les bulletins.

Les 3 viticulteurs, qui nous signalerons les 3 premiers foyers de communes différentes, bénéficieront d'un abonnement gratuit de 1 an à la Revue PHYTOMA, la Défense des Végétaux.

——— EXCORIOSE : Protégez vos vignes gelées

Une protection particulière du débourrement des contre-bourgeons sera envisagée à l'annonce d'un temps humide, de manière à protéger leur stade "D" (sortie des feuilles).

Le risque de contamination de ces contre-bourgeons en cas de pluie n'est pas exclu, malgré l'avancement de la saison.

Les sorties de spores d'Excoriose peuvent en effet s'échelonner jusque courant Juin.

——— BLACK-ROT : Poursuite de la protection préventive

Les vignobles où la maladie est à l'état endémique, et toutes les parcelles attaquées l'an dernier seront protégées dès l'annonce d'un temps humide ou pluvieux, en préférant toujours un produit de contact.

Dans les vignes gelées entièrement et concernées par la maladie, la protection reprendra dès l'étalement des premières feuilles issues du démarrage des contre-bourgeons.

——— OIDIUM : Poursuite de la protection

**** Sur cépages sensibles et vignes attaquées en 1990 :***

Cadence : 14 jours hors lessivage.
Sur vigne gelée, la protection reprendra au stade 3 à 4 feuilles étalées des nouveaux bourgeons.

**** Sur cépages peu sensibles :***

- 1er traitement au stade 7 à 8 feuilles étalées (vignes tardives et vignes gelées entièrement) ;
- 2ème traitement au stade "H" (boutons séparés).

——— TORDEUSES DE LA GRAPPE : Il est encore trop tôt pour intervenir

Un premier vol en "dents de scie" (quelques captures importantes (Cochylis surtout), suivies de chutes brutales du vol). Les conditions climatiques n'ont pas jusqu'à présent favorisé l'évolution du parasite.

——— ACARIOSE, ACARIENS ROUGES ET/OU JAUNES : Surveillez vos vignes gelées

Tous ces acariens risquent d'être dommageables aux jeunes repousses des vignes gelées, si les populations sont importantes. Contrôlez vos vignes gelées, pour intervenir à temps, si nécessaire.

FONGICIDES UTILISABLES CONTRE LE MILDIOU DE LA VIGNE

LES PRODUITS CLASSIQUES

Ils sont à base de **fongicides de contact**. Donc, ils ne pénètrent pas dans le végétal et n'ont qu'une action préventive.

Persistance d'action de 10 à 12 jours hors lessivage, mais 3 à 4 jours seulement en cas de risques mildiou graves et/ou de croissance rapide de la végétation.

Lessivage par des pluies de 25 mm en une fois ou de 20 mm en plusieurs fois.

Les organes formés après le traitement ne sont pas protégés.

LES PRODUITS PENETRANTS

Ils associent le **cymoxanil** à une ou plusieurs matière(s) active(s) de contact. Diamétan B contient en outre un pénétrant I.B.S., le rendant efficace contre l'oïdium.

Le cymoxanil pénètre dans le végétal, sans être véhiculé par la sève. Possibilité de stopper le développement du mildiou, si l'on traite dans les 2 jours suivant une contamination.

Persistance d'action de 10 à 12 jours environ, à ramener à 8 jours en cas de risques graves.

Pas de problème de résistance connu à ce jour.

Attention : le lessivage de la matière active de contact associée peut modifier les propriétés du produit vis-à-vis d'autres maladies, en particulier le cas échéant, diminuer l'efficacité contre le Black-Rot.

LES PRODUITS SYSTEMIQUES

Ils associent une **matière active systémique** et une ou plusieurs matières(s) active(s) de contact. Certains contiennent en outre du cymoxanil.

Les matières actives systémiques sont véhiculées par la sève, et de ce fait protègent les organes formés après le traitement. Ces potentialités s'expriment pleinement en période de croissance active de la vigne.

Attention : au sujet du lessivage de la matière active de contact, même remarque que ci-dessus.

2 catégories de systémiques anti-mildiou :

- Spécialités à base de phoséthyl-Al

. phoséthyl + m.a. de contact : MIKAL et RHODAX
. phoséthyl + m.a. de contact + m.a. pénétrante I.B.S., efficace contre l'Oïdium : ALLIANCE
. phoséthyl + pénétrant cymoxanil : VALIANT

Persistance d'action de 14 jours environ, à ramener à 12 jours en cas de risques graves. Dans de telles circonstances, on préférera VALIANT.

Pas de problème de résistance connu à ce jour.

- Spécialités à base d'anilides (ou phénylamides)

. anilide + m.a. de contact : ACYLON, CALTAN, VAMIN, TAIREL ;
. anilide + m.a. de contact + pénétrant cymoxanil : PULSAN, SIRDATE ;

Grâce à l'anilide qu'elles contiennent, elles bénéficient de propriétés curatives, si l'on traite dans les 2 à 4 jours (selon les produits) après la contamination.

Persistance d'action de 14 jours environ, à ramener à 12 jours en cas de risques graves. Le délai de renouvellement avec un fongicide classique ne doit pas excéder 10 jours.

L'emploi de toutes ces spécialités est conditionné par l'existance de souches de Mildiou résistantes aux anilides.

Pour garder à l'ensemble des anilides toutes leurs potentialités :

- limiter à 3 au maximum le nombre d'applications amenant une anilide (les spécialités apportant en outre du cymoxanil entrent dans ce total) ;
- proscrire toute application de rattrapage sur mildiou déclaré ;
- proscrire toute application en pépinières.

Les spécialités amenant en outre cymoxanil n'échappent pas à ces règles, et sont à comptabiliser de la même façon que les autres.

LES SYSTEMIQUES

FONGICIDES SYSTEMIQUES UTILISABLES CONTRE LE MILDIOU DE LA VIGNE

Matières actives	Spécialités	Dose/ha	Coût/ha F. HT**	Black rot	Rougeot	Propriétés et conditions d'utilisation	
phoséthyl Al + mancozèbe	Rhodax M	4 kg	206,0	0	N	Ces spécialités ne sont pas concernées par le phénomène de résistance.	Les matières actives systémiques pénètrent dans la plante et sont véhiculées par la sève ce qui assure la protection des organes formés après le traitement.
phoséthyl Al + folpel	Mikal	4 kg	223,2	N	N		
phoséthyl Al + folpel + cymoxanil	Valiant	3 kg	243,3	N	N		
phoséthyl Al + folpel + fénarimol	Alliance (1)	4 kg	320,0	N	N		
métalaxyl + folpel	Acylon Super Flo	4,5 l	239,0	N	N	Ces spécialités à base d'anilides sont concernées par le phénomène de résistance. Afin de préserver leurs potentialités anti-mildiou, il doit être employé selon les règles suivantes : - Trois traitements au maximum par an. - Proscrire les applications du type rattrapage et toutes applications en pépinières. - Les utiliser durant la période de croissance active de la vigne.	Cadence d'applications : tous les 14 jours ; en période de risques exceptionnels et de croissance active de la vigne, elle sera réduite à 12 jours.
	Acylon Soludose	2,5 Kg	-	N	N		
ofurace + folpel	Caltan LM	2,5 l	204,8	N	N		
	Vamin LM	2,5 l	204,8	N	N		
bénalaxyl + folpel	Tairel F liquide	2,5 l	192,5	N	0		
	Tairel F	2,4 Kg	175,2	N	0		
benalaxyl + mancozèbe	Tairel M	2,5 kg	175,2	0	0		
oxadixyl + cymoxanil + mancozèbe	Pulsan pépite	2,5 kg	259,0	N	N		
oxadixyl + cymoxanil + folpel	Sirdate S	2,5 l	259,0	N	N		

* doses exprimées en g. de matière active ou en Kg ou l de spécialités commerciales.
** Source = Le coût des fournitures en viticulture - 20ème édition ITV-CA.

N : Non homologué
O : Homologué

(1) Homologué sur oïdium.

Liste arrêtée au 1er Février 1991.